
BULLETIN D'INFORMATIONS

ETABLISSEMENT SCOLAIRE VILLORSONNENS

2026-2027



En route vers de nouvelles aventures :

www.grangecole.ch

SOMMAIRE

2026 – 2027

• Introduction	3
• Répartition des classes – Annuaire	4
• Calendrier scolaire	5
• Liste du matériel	6
• Horaire	7
• Horaires des branches spéciales	8-9-10
• Règlement scolaire	11
• Transports scolaires	12-13-14
• Chemin de l'école	15
• Absences	16-17
• Principales interventions en classe	18
• Service de logopédie	19
• Accueil extrascolaire	20

INTRODUCTION

2026 – 2027

Chers Parents,

Ce bulletin contient les informations essentielles relatives à l'organisation de l'année scolaire 2026–2027 au sein de notre établissement. Nous vous invitons à en prendre connaissance attentivement afin de préparer ensemble une année sereine et harmonieuse.

Ce document est également disponible sur notre site internet : 🖱️ www.grangecole.ch

Nous vous encourageons à le consulter régulièrement pour rester informés de la vie de l'école.

Évolution au sein de l'équipe enseignante

Quelques changements interviendront à la rentrée prochaine :

- Virginie Raboud, enseignante de 3H/4H à 20% depuis trois ans, quitte notre école pour se consacrer à l'enseignement spécialisé. Nous la remercions chaleureusement pour son engagement et lui souhaitons plein succès dans la suite de son parcours. Elle sera remplacée par Elsa Dousse, actuellement enseignante en 7H/8H.
- Nous aurons également le plaisir d'accueillir une seconde enseignante spécialisée, Déborah Reichen, à qui nous souhaitons la bienvenue au sein de notre équipe.

Projets pédagogiques

Nos projets « De la ferme à la récré » et « Biodiversité » se poursuivent avec enthousiasme et continueront d'accompagner les apprentissages de vos enfants tout au long de l'année.

Dans le cadre du projet « De la ferme à la récré », chaque classe se rend une fois par année à la ferme afin de participer à des travaux maraîchers. Ces activités permettent aux élèves de découvrir concrètement l'origine des aliments, tout en contribuant à la préparation de récréations saines pour l'ensemble de l'école. Nous adressons nos sincères remerciements à Monsieur Benoît Girardin, qui accueille chaleureusement nos classes sur son exploitation et rend ce projet possible grâce à son engagement et à sa générosité.

Parallèlement, le projet « Biodiversité » mobilise un groupe de travail qui se réunit à plusieurs reprises durant l'année afin de concevoir et réaliser des aménagements favorisant la biodiversité autour de l'école. Les élèves y sont activement associés et participent aux différentes réalisations, renforçant ainsi leur lien à l'environnement et leur sens des responsabilités. Nous remercions chaleureusement Messieurs Philippe Rolle, Yann Fragnière et Grégoire Schaub pour leur engagement, ainsi que la commune, qui nous soutient et nous permet d'aménager notre école de manière harmonieuse et durable.

Nous nous réjouissons de débiter cette nouvelle année scolaire avec vos enfants et vous souhaitons à toutes et tous un très bel été !



L'équipe enseignante

REPARTITION DES CLASSES

2026 – 2027

Classe	Nbre d'élèves	Enseignants
1H A 2H A	11 10	Sylvie Kohler Claudine Grandjean
1H B 2H B	10 11	Elodie Morel-Chevillet Fabien Gummy
3H	16	Ségolène Andrey
4H	23	Charlotte Golczyk Elsa Dousse
5H	21	Jonathan Bähler
6H	12	Kevin Neuhaus
7H	18	Cyril Giordano Juliette Berset
8H	22	Nadia Dreyer Elsa Dousse
AC		Nathalie Gropetti

ANNUAIRE

2026 – 2027

Directrice d'établissement
Mme Cindy Delabays
dir.ep.villorsonnens@edufr.ch

026 653 10 88
(lundi, mardi et jeudi)

Numéro de l'école

026 653 10 38

Conseiller communal en charge des écoles
M. Christian Piller

079 753 66 06

Mme Rebecca Bühler, travailleuse sociale
rebecca.buehler@edufr.ch

026 305 81 73

Mme Torche Lindsay (conductrice du bus scolaire HelvéCie)
Mme Bard Céline (conductrice du bus scolaire TPF)

079 200 56 04
079 644 33 67

Inspecteur scolaire, M. Sylvain Lang

026 305 73 84

Médecin scolaire Dr Ava Charalampopoulou

026 652 15 66

CALENDRIER SCOLAIRE 2026 – 2027

2026	Août				
Lu	3	10	17	24	31
Ma	4	11	18	25	
Me	5	12	19	26	
Je	6	13	20	27	
Ve	7	14	21	28	

2026	Septembre				
Lu		7	14	21	28
Ma	1	8	15	22	29
Me	2	9	16	23	30
Je	3	10	17	24	
Ve	4	11	18	25	

2026	Octobre				
Lu		5	12	19	26
Ma		6	13	20	27
Me		7	14	21	28
Je	1	8	15	22	29
Ve	2	9	16	23	30

2026	Novembre				
Lu	2	9	16	23	30
Ma	3	10	17	24	
Me	4	11	18	25	
Je	5	12	19	26	
Ve	6	13	20	27	

2026	Décembre				
Lu		7	14	21	28
Ma	1	8	15	22	29
Me	2	9	16	23	30
Je	3	10	17	24	31
Ve	4	11	18	25	

2027	Janvier				
Lu		4	11	18	25
Ma		5	12	19	26
Me		6	13	20	27
Je		7	14	21	28
Ve	1	8	15	22	29

2027	Février				
Lu	1	8	15	22	
Ma	2	9	16	23	
Me	3	10	17	24	
Je	4	11	18	25	
Ve	5	12	19	26	

2027	Mars				
Lu	1	8	15	22	29
Ma	2	9	16	23	30
Me	3	10	17	24	31
Je	4	11	18	25	
Ve	5	12	19	26	

2027	Avril				
Lu		5	12	19	26
Ma		6	13	20	27
Me		7	14	21	28
Je	1	8	15	22	29
Ve	2	9	16	23	30

2027	Mai				
Lu	3	10	17	24	31
Ma	4	11	18	25	
Me	5	12	19	26	
Je	6	13	20	27	
Ve	7	14	21	28	

2027	Juin				
Lu		7	14	21	28
Ma	1	8	15	22	29
Me	2	9	16	23	30
Je	3	10	17	24	
Ve	4	11	18	25	

2027	Juillet				
Lu		5	12	19	26
Ma		6	13	20	27
Me		7	14	21	28
Je	1	8	15	22	29
Ve	2	9	16	23	30

27.08.2026 Début de l'année scolaire
 12.10.2026 Vacances d'automne
 18.11.2026 Congé – Journée pédagogique enseignants
 08.12.2026 Immaculée Conception
 21.12.2026 Vacances de Noël
 08.02.2027 Vacances de Carnaval
 26.03.2027 Vacances de Pâques

06.05.2027 Ascension
 07.05.2027 Pont de l'Ascension
 17.05.2027 Lundi de Pentecôte
 27.05.2027 Fête-Dieu
 28.05.2027 Pont de la Fête-Dieu
 09.07.2027 Dernier jour de classe

LISTE DU MATERIEL

2026 – 2027

Pour tous les élèves de 1H à 8H

Matériel à la charge des parents



- un sac d'école
- des chaussons (fermés au talon pour 1H et 2H)
- un plumier (pas pour 1H et 2H)
- des mouchoirs jetables
- un tablier pour se protéger de la peinture (long jusqu'aux genoux, tissu épais). L'idéal est de transformer une vieille chemise d'adulte. Attention au tablier en plastique ! Il se casse facilement et la peinture coule le long du plastique et tache les pantalons.
- pour la gymnastique : des chaussures de type baskets (sans lacet pour 1H, 2H et 3H), training et nécessaire de toilette (produit de douche conseillé) y compris une charlotte ou un bonnet de bain pour ne pas mouiller les cheveux longs des élèves des petites classes. Les classes de 1H-2H ne se douchent pas.

L'école met à disposition le matériel nécessaire pour chaque élève, dans chaque classe.

Il vous sera demandé de doubler certains livres et cahiers, en fonction des besoins des enseignants.

Ce matériel devra être traité avec soin. Si l'enfant devait l'endommager ou le perdre, les parents auraient la charge de le remplacer.

Merci de noter le prénom de votre enfant sur toutes ses affaires personnelles

Objets perdus

Durant l'année scolaire, de nombreux objets, vêtements, sacs d'école perdent leur propriétaire. Nous attirons votre attention sur le fait que des caisses prévues à cet effet se situent dans le hall d'entrée de l'école et qu'il est possible de venir y fouiller de temps à autre. En fin de semestre, ces caisses seront vidées et les habits y restant pourront être donnés à l'accueil ou envoyés à la Croix-Rouge.

Dès lors, nous vous serions reconnaissants d'encourager vos enfants à se responsabiliser (écrire leur nom sur les étiquettes des habits ainsi que sur les boîtes de récré peut également être une idée).

HORAIRE 2026 – 2027

Horaire des classes

L'horaire primaire contient 4 unités de 50 minutes le matin et 2 unités de 50 minutes l'après-midi.
Le mercredi après-midi, tous les élèves ont congé.

Matin	7h55 –11h30
Après-midi	13h30 –15h10

Planning des présences 1H & 2H

	Lundi		Mardi	Mercredi	Jeudi		Vendredi
Matin	1H	2H	2H	1H	1H	2H	2H
Après-midi	2H		2H	CONGÉ	2H		1H

Demi-jour de congé 3H & 4H

3H	4H
Congé le mercredi OU jeudi matin	Congé le mardi OU jeudi après-midi

Veuillez vous référer à la liste distribuée **via KLAPP**. Selon le règlement d'application de la loi scolaire, lorsqu'une semaine comprend un jour férié ou un jour de congé, la planification hebdomadaire de l'alternance est maintenue.

HORAIRES DES BRANCHES SPECIALES

2026 – 2027

Activités créatrices ACT/ACM

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h55 - 8h45	7H-8H (AV)	6H			3H
8h45 - 9h35	7H-8H (AV)	6H			3H
PAUSE					
9h50 - 10h40	7H	5H			4H
10h40 - 11h30	7H	5H			4H
PAUSE					
13h30 - 14h20		8H	CONGE		
14h20 - 15h10		8H	CONGE		

Education physique

Les enfants apportent une tenue adéquate à la pratique du sport dans un sac.

En cas de dispense d'éducation physique, motivée et signée par un parent ou attestée par un certificat médical, l'élève assiste à la leçon, sauf cas exceptionnel.

Les classes primaires bénéficieront d'assez de temps pour prendre une douche après la leçon d'éducation physique.

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h55 - 8h45		3H	8H		6H
8h45 - 9h35		3H	8H		5H
PAUSE					
9h50 - 10h40	8H	4H	4H	1-2HA	7H
10h40 - 11h30	3H	7H	4H	1-2HB	7H
PAUSE					
13h30 - 14h20	2H	6H	CONGE	5H	1H
14h20 - 15h10	2H	6H	CONGE	5H	1H

HORAIRES DES BRANCHES SPECIALES

2026 – 2027

Patinoire (Romont)

Dates	Horaire	Classes
Ma 01.09.2026	matin	2H-3H 4H-5H
Ve 11.09.2026	matin	6H-7H-8H 4H-5H
Ma 29.09.2026	matin	2H-3H 6H-7H-8H
Ve 04.12.2026	matin	4H-5H 6H-7H-8H
Ve 05.03.2027	matin	2H-3H
Me 10.03.2027	matin	6H-7H-8H

Equipement demandé : casque de ski, gants, habits chauds (pantalon de ski jusqu'en 6H). Le transport des élèves est effectué par les bus scolaires et les enseignants si nécessaire.

Report du Camp vert

Le camp vert aura lieu du **21 au 25 septembre 2026** pour les 5H - 8H, les 3H - 4H s'y rendront dès le mercredi et les 2H dès le jeudi.



Camp de ski

Un camp de ski sera organisé du **22 au 25 mars 2027 à Ovronnaz** pour les enfants de 5H à 8H. Vous recevrez des informations complémentaires durant l'automne.

Nous vous rendons attentifs sur le fait qu'aucun jour JOKER ne sera accordé avant les vacances de Pâques !



HORAIRES DES BRANCHES SPECIALES

2026 – 2027

Piscine

Les enfants bénéficient de cours de natation à Romont « Epicentre ».

Des enseignants formés dispensent les cours de natation accompagnés des titulaires de classe.

Il est conseillé aux enfants de porter un bonnet de bain durant la leçon. Les cheveux longs doivent être attachés et les bijoux doivent être enlevés.

Les tenues de bain autorisées pour les garçons sont les slips de bain et les shorts de bain au-dessus du genou ; pour les filles, un maillot de bain d'une seule pièce.

Les transports seront assurés par les bus scolaires durant le temps d'école.

1H	2H	3H	4H	5H	6H	7H	8H
ME 17.02.2027	MA 13.04.2027	MA 13.04.2027	JE 20.05.2027	JE 07.01.2027	JE 07.01.2027	ME 02.09.2026	JE 20.05.2027
ME 24.02.2027	MA 20.04.2027	MA 20.04.2027	JE 03.06.2027	JE 14.01.2027	JE 14.01.2027	ME 09.09.2026	JE 03.06.2027
ME 03.03.2027	MA 27.04.2027	MA 27.04.2027	JE 10.06.2027	JE 21.01.2027	JE 21.01.2027	ME 16.09.2026	JE 10.06.2027
ME 10.03.2027	MA 04.05.2027	MA 04.05.2027	JE 17.06.2027	JE 20.05.2027	JE 17.06.2027	ME 23.09.2026	JE 17.06.2027
ME 17.03.2027	MA 11.05.2027	MA 11.05.2027	JE 24.06.2027	JE 03.06.2027	JE 24.06.2027	ME 30.09.2026	JE 24.06.2027
ME 24.03.2027	MA 18.05.2027	MA 18.05.2027	JE 01.07.2027	JE 10.06.2027	JE 01.07.2027	ME 07.10.2026	JE 01.07.2027



REGLEMENT SCOLAIRE

2026 – 2027



Afin d'assurer l'ordre et le bon fonctionnement de l'école, les élèves sont soumis au règlement suivant :

- Art. 1** A chaque rentrée dans le bâtiment, les élèves se groupent en bon ordre à la place qui leur est désignée. Dès cet instant, ils entrent calmement sous la conduite des enseignants.
- Art. 2** Aucun élève ne pénètre seul dans les corridors, avant les cours ou à la récréation, sauf sur autorisation des enseignants.
- Art. 3** Durant la récréation, les élèves se rendent dans la cour. Les jeux violents ainsi que les boules de neige sont strictement interdits.
- Art. 4** Les élèves d'Orsonnens ne doivent pas venir trop tôt avant les cours (10 minutes) et rentrent immédiatement à la maison à la fin de ceux-ci.
- Art. 5** Les élèves sont tenus d'observer les règles de l'ordre et de la propreté aux abords et à l'intérieur du bâtiment scolaire. Ils respectent la propriété privée et adoptent un comportement décent.
- Art. 6** L'utilisation de rollers, de trottinettes, de skates, de chaussures à roulettes est interdite dans l'enceinte de l'école.
- Art. 7** L'utilisation de portables, jeux vidéo, montres connectées, couteaux, briquets... est interdite dans l'enceinte de l'école.
- Art. 8** Les élèves doivent porter une tenue correcte.
- Art. 9** Les élèves sont responsables des dégâts qu'ils causent au bâtiment, au matériel et au mobilier scolaire, intentionnellement ou par négligence. Les parents répondent financièrement des frais occasionnés.
- Art. 10** **Les élèves se respectent mutuellement.**
- Art. 11** Les élèves doivent le respect aux enseignants, aux adultes fréquentant le bâtiment scolaire. Ils se montrent polis aux abords de l'école ou lors de déplacements organisés.
- Art. 12** Les parents sont priés de ne pas pénétrer dans l'enceinte de la cour d'école et de la place de jeux avant et pendant les heures de classe.

**Selon l'art. 30 de la Loi Scolaire, les parents sont les premiers responsables de leurs enfants.
L'école les seconde dans l'éducation de leurs enfants.**

TRANSPORTS SCOLAIRES
2026 – 2027

Horaire des bus scolaire

Nous disposons de deux bus scolaires pour le ramassage des enfants : un de la compagnie HelvéCie et l'autre des TPF. Le premier (HelvéCie) tournera sur les villages de Villarsviriaux et Chavannes, tandis que le deuxième bus (TPF) fera sa tournée sur le village de Villargiroud. Il y a deux passages à Villargiroud, les enfants sont répartis selon leurs noms de famille.

Villargiroud – Bus TPF Noms de famille M - Z	Départ	Arrivée
Matin	07h28	11h40

Après-midi	13h03	15h20
------------	-------	-------

Villargiroud – Bus TPF Noms de famille A - L	Départ	Arrivée
Matin	07h42	11h54

Après-midi	13h17	15h34
------------	-------	-------

Villarsviriaux – Bus HelvéCie	Départ	Arrivée
Matin	07h26	11h40

Après-midi	13h02	15h20
------------	-------	-------

Granges la Battia – Bus HelvéCie	Départ	Arrivée
Matin	07h39	11h54

Après-midi	13h16	15h34
------------	-------	-------

La Fortune – Bus HelvéCie	Départ	Arrivée
Matin	07h42	11h57

Après-midi	13h19	15h37
------------	-------	-------

Chavannes-s/Orsonnens – Bus HelvéCie	Départ	Arrivée
Matin	07h45	11h49

Après-midi	13h22	15h29
------------	-------	-------

TRANSPORTS SCOLAIRES

2026 – 2027

Arrêts des bus scolaires

Granges la Battia



La Fortune



Chavannes-sous-Orsonnens



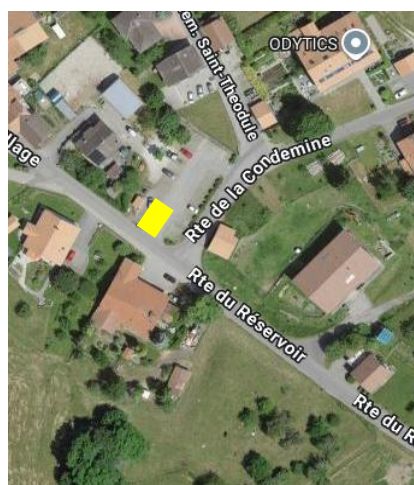
Arrêts des bus scolaires

Les arrêts sont indiqués en « jaune »

Villargiroud



Villarsiviriaux



TRANSPORTS SCOLAIRES

2026 – 2027

Demande pour modification du transport (changement de bus ou d'arrêt)

Les transports sont planifiés en fonction de votre village de domicile. Il est toutefois possible de demander un ramassage ou une dépose des enfants dans les autres villages (chez les grands-parents, ou les mamans de jour, par exemple).

Toute demande concernant une modification du transport doit être adressée par courriel **avant le 1er août 2026**, à l'attention de :

christian.piller@villorsonnens.ch

Le changement vous sera confirmé par courriel avant le 15 août 2026. La commune se réserve le droit de refuser cette requête en fonction des places encore disponibles.

Règlement du bus

- Etre à l'arrêt du bus, moins de 10 minutes avant le départ du bus
- Respecter l'environnement, le voisinage sur le chemin et à l'arrêt de bus
- Laisser le vélo, planche à roulettes, rollers et la trottinette aux endroits prévus
- Attendre l'arrêt complet du bus avant de s'en approcher
- Saluer le chauffeur et les camarades
- S'asseoir, mettre le sac sur les genoux ou par terre devant les jambes
- Attacher sa ceinture
- Rester tranquille et poli
- Respecter le bus



CHEMIN DE L'ECOLE

2026 – 2027

Déplacement à vélo

Il est recommandé que seuls les élèves ayant suivi l'instruction sur la circulation (6H) puissent se rendre à l'école à bicyclette. Ils peuvent se servir de leur vélo sous la responsabilité de leurs parents. Les bicyclettes seront rangées, durant les heures d'école, aux endroits prévus à cet effet. L'école et la commune ne sont aucunement responsables en cas de vol ou de dégât.

Autres « moyens de déplacement »

Les trottinettes et planches à roulettes sont considérées comme des jouets et non comme des moyens de déplacement. Leur utilisation peut être dangereuse sur la voie publique et nous invitons les parents, responsables des déplacements jusqu'à l'école, à refuser l'utilisation de ces objets pour le trajet. Au cas où des élèves viendraient tout de même à l'école en utilisant ces engins, leur usage est interdit dans l'enceinte de l'école.

Pédibus, à pied, c'est mieux !

Si des parents sont tentés d'organiser une ligne « PEDIBUS », vous trouverez quelques informations aux coordonnées ci-après :

Santé, sécurité, convivialité... et gain de temps pour les parents ! Pour l'accompagnement des plus jeunes enfants, pensez au Pédibus ! La Coordination Pédibus Fribourg, vous informe et vous soutient :

fribourg@pedibus.ch - 076 430 05 58 – www.pedibus.ch



Parking

Comme vous le savez certainement, il est fortement déconseillé par les services de prévention et de sécurité routière de conduire les enfants à l'école ou à l'arrêt de bus en voiture. Le trafic automobile à proximité de ces lieux est un danger pour votre enfant et ses camarades.

Toutefois, nous sommes conscients que parfois, il n'est pas possible pour votre enfant de se rendre à l'école ou à l'arrêt de bus à pied (conditions météo, distance séparant le domicile de l'école ou de l'arrêt de bus, horaires, etc).

Les parents qui souhaitent amener ou rechercher leurs enfants à l'école d'Orsonnens peuvent utiliser les deux parkings à disposition, à savoir :

- celui à côté de la halle polyvalente
- celui en-dessous de Grangécole

Cependant, il nous semble primordial de vous rappeler quelques conseils de sécurité :

- laisser la priorité aux bus et aux piétons
- privilégier les manœuvres en avant
- se parquer sur les places de parc réservées à cet effet

ABSENCES

2026 – 2027



Absences pour maladie

Pour les absences causées par des maladies non prévisibles, il est **impératif que l'enseignant soit informé directement sur l'application KLAPP ou par téléphone de l'absence de chacun de ses élèves avant le début de l'école. Les SMS ne sont pas autorisés pour ce genre de situation.**

Un certificat médical doit être transmis à l'enseignant **dès que l'absence dépasse 4 jours**, week-ends et jours fériés non compris.

Pour des raisons de sécurité, si un enfant venait à manquer au début de la classe sans que l'enseignant n'ait été averti, nous procéderons de la manière suivante :

- L'enseignant essaie de joindre les personnes de contact de l'élève (fiche personnelle).
- Si l'enseignant ne peut joindre personne et ne connaît pas le motif de l'absence, il avertit la directrice d'établissement.
- Après s'être assurée que l'enfant n'est pas chez lui, la directrice d'établissement avertit la police cantonale pour signaler la disparition.

Vous comprendrez que nous sommes obligés de mettre de telles mesures en place afin de réagir au mieux en cas de situation d'urgence.

Absences sur le temps de classe

Durant la scolarité d'un enfant, il est rare de ne pas manquer quelques unités pour différents rendez-vous de la vie courante (dentiste, médecin...).

Les parents informent l'enseignant de l'absence prévue **directement sur l'application KLAPP**, dans la mesure du possible, deux à trois jours avant l'absence de l'élève.

Si un élève devait être dans l'incapacité de faire le cours de gymnastique ou de se rendre à la patinoire, il devra présenter une excuse écrite de ses parents ou une dispense du médecin. Il prendra tout de même part à la leçon de manière passive ou sera placé dans une autre classe.

Demandes de congé spécial

Le congé spécial a été prévu pour faire face à des événements ou déplacements imprévisibles ou qui ne peuvent pas être planifiés, en raison de circonstances exceptionnelles et d'une certaine gravité ou importance (par exemple événements familiaux d'une grande importance, fêtes religieuses importantes, deuils).

Les motifs de convenance personnelle, les loisirs, les voyages ou les départs en vacances ne constituent en aucun cas un motif justifié.

La demande doit être faite par écrit auprès de la directrice d'établissement, suffisamment à l'avance et par le biais d'un formulaire officiel que vous trouverez sur le site internet : www.grangecole.ch.

Il est primordial de comprendre que nous devons nous référer à la Loi Scolaire et que nous nous devons de l'appliquer. Il est donc inutile de nous faire parvenir des demandes de congé qui n'entrent pas dans le cadre établi par nos autorités.

ABSENCES

2026 – 2027

Jours « Joker »

Depuis le 1er août 2022, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire (jours « joker ») sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article du Règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire (RLS, art. 36a) :

- Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'article 33 et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale.
- En début d'année scolaire, la direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour joker ne peut pas être pris.
- Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.
- En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.
- Les parents informent l'établissement de la prise d'un jour joker au moins une semaine à l'avance.
- Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi de programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.

Pour demander un jour « joker », il vous suffit de l'annoncer directement via l'application :

KLAPP

Les parents informent l'Etablissement de la prise d'un jour « joker » au moins une semaine à l'avance !

Lorsque vous créez un nouveau message, vous pouvez choisir « jour joker ».



PRINCIPALES INTERVENTIONS EN CLASSE

2026 – 2027

Ce tableau a pour objectif de vous informer des différentes interventions qui jalonnent la vie des classes durant l'année scolaire 2026-2027.

Cette liste est non-exhaustive. En effet, d'autres interventions en classe peuvent être ponctuellement organisées, en fonction des besoins et des directives.

Interventions	1H	2H	3H	4H	5H	6H	7H	8H
Prophylaxie dentaire								
Toutes les classes sont concernées par cette intervention. Les élèves sont formés à l'hygiène dentaire, à raison d'une visite par année, dans chaque classe.	x	x	x	x	x	x	x	x
Education sexuelle								
Chaque année, une information sur l'éducation sexuelle en classe est organisée pour les parents. La date et le lieu sont communiqués en cours d'année par l'enseignant-e. Les cours sont donnés par une éducatrice formée.		x				x		x
Protection des mineurs								
Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7H. Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des devoirs. Bien entendu, sans la collaboration des parents, le message transmis n'aura que peu d'échos.							x	
Education routière								
Les agents de la police cantonale dispensent une ou deux leçons dans les classes ainsi qu'en extérieur.	x	x		x		x		x

Travailleurs sociaux en milieu scolaire

Dès le 1^{er} janvier 2026, une nouvelle travailleuse sociale a intégré notre équipe, il s'agit de Mme Rebecca Bühler. Le travail social en milieu scolaire :

- S'adresse aux élèves rencontrant différentes difficultés (scolaire, sociale, familiale, personnelle ou relationnelle)
- Accompagne, soutient, oriente aussi bien les élèves que leurs parents, les enseignant(e)s ou encore la direction de l'école
- Participe au maintien d'un climat scolaire de qualité
- Favorise l'apprentissage et l'intégration sociale des élèves

Cet accompagnement peut intervenir à la suite d'une demande des enseignant(e)s, de la direction de l'école ou des parents.

SERVICE DE LOGOPEDIE

2026 – 2027



En Bouley 8
1680 Romont

Administration ☎ 026 652 30 60
✉ administration.slpp-gv@edufr.ch
www.slpp-gv.ch

Un service qui offre des prises en charge thérapeutiques en logopédie, psychologie et psychomotricité distinctes et complémentaires.

Notre mission est de soutenir le développement des enfants et adolescent-e-s dans leur environnement scolaire et familial pour favoriser leur épanouissement intellectuel, émotionnel et relationnel.

Notre service est réparti sur deux antennes principales, une à **Romont** (y.c. administration) et une à **Châtel-St-Denis**. D'autres lieux de thérapies se trouvent dans les cercles scolaires des deux districts.

Les thérapeutes interviennent sur sollicitations des parents, idéalement en collaboration avec l'enseignant.e. La demande d'intervention est faite au moyen d'un contact préalable du parent auprès d'un.e thérapeute et du formulaire « fiche 124 » dûment complété.

La direction du SLPP-GV valide la demande et décide ou non de la gratuité de la mesure de soutien.

Le processus thérapeutique peut se dérouler sur trois domaines de soutien (préventions - évaluations - orientations) et trois settings principaux (individuel - familial - groupal) choisis par le/la thérapeute en fonction de la situation et de son évolution. La durée de la thérapie est définie par des objectifs cliniques portés par le/la thérapeute.

Les pédago-thérapeutes peuvent intervenir au sein de la classe dans une volonté de collaboration interprofessionnelle. Toute intervention sans information individuelle ne concerne pas leur enfant. Dans le cas contraire, une information spécifique leur sera toujours adressée qu'ils peuvent accepter ou non.

Pour de plus amples informations et activer une prise en charge de votre enfant, vous trouverez sur notre site internet : www.slpp-gv.ch

- le nom des thérapeutes par cercle scolaire et leurs numéros de téléphone
→ [Onglet SLPP-GV → Thérapeutes](#)
- la fiche 124 en format Word et PdF à compléter, à signer, à retourner
→ [Onglet PRESTATIONS](#)

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

2026 – 2027

Pour les enfants de la 1H à la 8H !



Contact : 026 653 10 84
aes@villorsonnens.ch

Inscriptions 2026-2027

Bienvenue sur MonPortail : une nouvelle façon de simplifier vos inscriptions !

Nous avons le plaisir de vous annoncer le lancement de MonPortail, notre nouvelle plateforme d'inscription en ligne dédiée à l'accueil extrascolaire.

Pensée pour vous faciliter la vie au quotidien, MonPortail vous permet désormais de gérer toutes vos démarches en quelques clics, où que vous soyez et à tout moment.

Avec MonPortail, vous pouvez :

- Inscrire votre enfant rapidement et en toute sécurité
- Consulter et modifier vos informations en ligne
- Gérer les présences et absences facilement
- Accéder à toutes les informations importantes en un seul endroit



Nous vous invitons dès maintenant à découvrir MonPortail et à profiter de ses nombreux avantages :

villorsonnens.monportail.ch

Inscription durant les vacances scolaires !

Les AES de Villaz, Châttonnaye-Torny et Villorsonnens se regroupent pour vous proposer un « Accueil extrascolaire VACANCES ». Plus d'informations sur le site de la commune. Les accueils se feront selon le tournus suivant :

Année 2026-2027	
Août	Châttonnaye-Torny
Automne	Villorsonnens
Carnaval	Villaz
Pâques	Châttonnaye-Torny
Juillet	Villorsonnens